



PRÉFET DU GARD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE

**Projet :**  
Protection décennale du village de l'Ardoise par la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de ruissellement sur la commune de Laudun l'Ardoise.  
Une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 sur le territoire de la Commune de Laudun l'Ardoise du **mardi 3 septembre 2019 à 09h00** (ouverture) au **jeudi 03 octobre 2019 à 17h00 inclus** (clôture).

La commune de Laudun l'Ardoise est désignée comme siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation loi sur l'eau et de l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 présentées par la commune de Laudun l'Ardoise pour le projet de protection décennale du village de l'Ardoise par la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée, par le préfet du Gard, une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement.  
M. André CARRIÈRE, est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :  
Mairie de Laudun l'Ardoise,  
144 place du 6-Juin-1944,  
30290 Laudun l'Ardoise  
Sophie LE BORGNE  
Tél. : 04 66 50 55 64 / sleborgne@laudunlar.doise.fr

Le dossier complet d'enquête accompagné des avis obligatoires au titre des articles R181-19 à 32 du code de l'environnement et comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation loi sur l'eau et de l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et comprenant une étude d'incidence environnementale pour le projet de protection décennale du village de l'Ardoise par la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de ruissellement à Laudun l'Ardoise et intégrant les compléments demandés pendant la phase examen ainsi que les registres d'enquête sont déposés et consultables pendant la durée de l'enquête dans les lieux suivants afin d'être tenus à la disposition du public :

LIEUX	ADRESSE ET HORAIRES D'OUVERTURE
Mairie de Laudun l'Ardoise	144 place du 6-Juin-1944, 30290 Laudun l'Ardoise Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00
Mairie annexe de Laudun l'Ardoise	50 place de la Résistance, 30290 Laudun l'Ardoise Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00

- sur le site des services de l'État dans le Gard :  
<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau/Laudun-l-Ardoise-protection-decennale>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Laudun l'Ardoise, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanences ainsi que :

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre déposé au siège de l'enquête à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur / Enquête publique protection décennale Mairie de Laudun l'Ardoise / 144 place du 6-Juin-1944, 30290 Laudun l'Ardoise
- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1519> et sur l'adresse : [enquete-publique-1519@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1519@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions formulées par voie électronique sont accessibles sur le site internet du registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
Mardi 3 septembre 2019	De 9h00 à 12h00	Mairie annexe de l'Ardoise
Mercredi 18 septembre 2019	De 14h00 à 17h00	Mairie de Laudun l'Ardoise
Jeudi 3 octobre 2019	De 14h00 à 17h00	Mairie annexe de l'Ardoise

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Laudun l'Ardoise, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.



SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Portant sur  
**LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU SUD GARD (SCOT)**  
Du lundi 26 août 2019 au vendredi 27 septembre 2019

Par arrêté n° 66 en date du 24 juillet 2019, le Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard, Monsieur Philippe GRAS, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gard arrêté par délibération du Conseil Syndical le 18 mars 2019.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme d'échelle supra-communale dont la finalité est de planifier l'aménagement et le développement d'un bassin de vie pour le long terme (2030). Le SCoT Sud Gard couvre 6 intercommunalités et 80 communes : la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et les Communautés de communes Rhôny-Vistre-Vidourle, Pays de Sommières, Beaucaire-Terre d'Argence, Petite Camargue et Terre de Camargue.

Par décision N° E19000082/30 du 11 juillet 2019 de Mme le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, ont été désignés M. Pierre FERIAUD, Ingénieur Retraité, en qualité de Président de la commission d'enquête, Mme Maria Emilia DEL GIORGIO, Architecte Retraitée, et M. Jean-François CAVANA, Ingénieur Retraité, en qualité de commissaire-enquêteur membres de la commission d'enquête.

L'enquête se déroulera du lundi 26 août 2019 9h au vendredi 27 septembre 17h, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Tout renseignement sur le projet pourra être obtenu auprès du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard aux coordonnées suivantes : 1 rue du Colisée, 30900 Nîmes, par téléphone au 04 66 02 55 30 (9h à 12h/14h à 17h), ou par mail à [pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr](mailto:pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr).

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces du projet de révision du SCoT Sud Gard dont une évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), un bilan de la concertation ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées ou Consultées et de l'Autorité Environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers et registres d'enquête seront mis à disposition :

- sur le site Internet : <http://www.scot-sud-gard.fr/>
- sur le site Internet du registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
- en format papier et en format numérique accessible depuis un poste informatique au siège de l'enquête (siège du SCoT Sud Gard) aux jours et heures d'ouvertures habituels
- en format papier et numérique sur clé USB dans les sièges d'intercommunalité lieux d'enquête publique, accessibles aux jours et heures d'ouvertures habituels.

Lieux d'enquête publique et horaires d'ouverture :

- **Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard** (siège de l'enquête), 1 rue du Colisée, 30900 NÎMES  
Lundi-jeudi : 9h-12h / 14h-18h, vendredi : 9h-12h / 14h-17h
- **Siège Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole**, 5 rue du Colisée, 30900 NÎMES  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-18h
- **Siège Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle**, 2 avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX  
Lundi-jeudi : 9h-12h / 14h-18h, vendredi 9h-12h / 14h-17h
- **Siège Communauté de Communes de Petite Camargue**, 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT  
Lundi-jeudi : 9h-12h / 14h-17h30, vendredi 9h-12h / 14h-16h
- **Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue**, 13 rue du Port, 30220 AIGUES-MORTES  
Horaires habituels : Lundi 9h-12h / 13h30-17h30, mardi-jeudi : 8h-12h / 13h30-17h00, vendredi : 8h-12h  
Horaires été (jusqu'au 31 août) : du lundi au jeudi 7h30-17h, vendredi 7h30-12h30

- **Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières**, Parc d'activités de l'Arnède, 55 rue des Epauettes, BP 52027, 30252 SOMMIÈRES Cedex  
Lundi - vendredi : 9h-12h / 14h-17h
- **Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence**, 1 avenue de la Croix Blanche, 30300 BEAUCAIRE  
Lundi-vendredi : 8h30-12h / 14h à 17h.

Le public pourra émettre ses observations, propositions ou contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- **Sur les registres d'enquête**, en format papier, accessibles dans les lieux d'enquête aux heures d'ouverture au public cités ci-avant (siège du syndicat mixte du SCoT et 6 sièges d'EPCI du territoire).
- **Sur le registre dématérialisé** sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet dont l'adresse est : <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
- **Par courrier électronique**, à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr) ; en mentionnant dans l'objet du courrier : "Enquête publique SCOT Sud Gard".
- Les observations et propositions du public transmises par courriel ou déposées sur le registre en ligne seront consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- **Par courrier postal** adressé au Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard, 1 rue du Colisée, 30900 Nîmes en mentionnant dans l'objet du courrier : "Enquête publique SCOT Sud Gard".
- **Lors de permanences** tenues par au moins un membre de la commission d'enquête aux dates et lieux suivants (mêmes adresses que les lieux d'enquête) :

**NÎMES** : Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête), les **lundis** 26/08/2019, 02/09/2019, 09/09/2019, 16/09/2019 de **9h à 12h** et le **vendredi** 27/09/2019 de **14h à 17h**.

**GALLARGUES-LE-MONTUEUX** : Siège Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle : les **mardis** 27/08/2019, 03/09/2019, 10/09/2019, 17/09/2019, 24/09/2019 de **9h à 12h**.

**SOMMIÈRES** : Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières : les **mardis** 27/08/2019, 03/09/2019, 10/09/2019, 17/09/2019, 24/09/2019 de **14h à 17h**.

**NÎMES** : Siège Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole : les **mercredis** 28/08/2019, 04/09/2019, 11/09/2019, 18/09/2019, 25/09/2019 de **9h à 12h**.

**BEAUCAIRE** : Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence : les **mercredis** 28/08/2019, 04/09/2019, 11/09/2019, 18/09/2019, 25/09/2019 de **14h à 17h**.

**AIGUES-MORTES** : Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue : les **jeudis** 29/08/2019, 05/09/2019, 12/09/2019, 19/09/2019, 26/09/2019 de **9h à 12h**.

**VAUVERT** : Siège Communauté de Communes de Petite Camargue : les **jeudis** 29/08/2019, 05/09/2019, 12/09/2019, 19/09/2019, 26/09/2019 de **14h à 17h**.

Après l'enquête publique et la réception du rapport de la commission d'enquête, le SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Syndical du SCoT Sud Gard.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- en version papier, aux sièges du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard et des Intercommunalités lieux d'enquête,
- en ligne, sur le site internet du syndicat mixte du SCOT Sud Gard : <http://www.scot-sud-gard.fr/>

**G.A.P. CONSTRUCTION**

SASU au capital de 1 000 euros  
Siège social : C/O ALINEA - 73 allée Kléber  
Boulevard de Strasbourg - 34000 MONTPELLIER  
RCS MONTPELLIER : 829 741 024

Aux termes d'une AGE en date du 03/07/2019, il a été décidé de transférer à compter de cette date le siège social au C/O ABBEI GROUPE 539, avenue Jean Prouvé 30900 NÎMES.  
Mention sera portée aux RCS de MONTPELLIER et de NÎMES.

Pour avis, le Gérant

**SARL BAGAN**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 1 rue Masbourguet  
30700 UZÈS  
RCS NÎMES : B 839 372 588

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 3 janvier 2019 :  
L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société SARL BAGAN, du 1 rue Masbourguet - 30700 UZÈS, au Mas Garance, chemin de la Rabade - 30700 ST-QUENTIN-LA-POTERIE.

Le dépôt légal aura lieu au Tribunal de Commerce de NÎMES.

Pour avis, la Gérance

**SERVICE ANNONCES LÉGALES**

Asmaa Raki  
**La Gazette de Montpellier**  
[www.lagazettedemontpellier.fr](http://www.lagazettedemontpellier.fr)  
[www.lagazette-legales.fr](http://www.lagazette-legales.fr)  
[annonceslegales@gazettedemontpellier.fr](mailto:annonceslegales@gazettedemontpellier.fr)  
Tél. : 04 67 06 77 78

Marie-Laure Boyer  
**La Gazette de Nîmes**  
[www.lagazettedenimes.fr](http://www.lagazettedenimes.fr)  
[www.lagazette-legales.fr](http://www.lagazette-legales.fr)  
[annonceslegales@gazettedenimes.fr](mailto:annonceslegales@gazettedenimes.fr)  
Tél. : 04 66 58 77 77